



*L'efficacité
Réformiste*

**LATECOERE
TOULOUSE**

<http://folatecoere.free.fr>

**Compte Rendu Mensuel de la réunion des
délégués du personnel du 7 Décembre 2011**

I. PARTICIPANTS

Direction : C. PIGNERES- BOUTONNET, M.VAIDIE,

Délégués FO : C.AMIEL, G.CLAVEL, L.TEILLET, P. RIVIERE, P.MIQUEL, Y. DA COSTA, S. GOUTORBE,
C. HERITIER

II. COMPLEMENT AU DP DE NOVEMBRE 2011

Suite aux actions des délégués FO, les points suivants sont désormais clos :

Note « Revalorisation Prime d'Astreintes 2010 et 2011 » => diffusée le 23/11/2011

Nous retiendrons que grâce à notre intervention,

- *la revalorisation pour des astreintes réalisées sur l'année 2010 sera versée sur la paie de janvier 2012, avec effet rétroactif au 1^{er} mars 2010.*
- *La revalorisation pour les astreintes 2011 est effective à partir du 1^{er} septembre 2011*

Note « Frais professionnels » => diffusée le 28/11/2011

Nous retiendrons que

- *l'avance sur les frais de déplacement est désormais plafonnée à 90% des frais prévus.*
- *La note disponible sur Intranet a été mise à jour en conséquence*

Note « Temps de douche imparti et mode de pointage » => diffusée le

Nous retiendrons que grâce à notre intervention, les règles sont désormais formalisées et diffusées.

Note « Repas au poste de travail pendant la pose de midi » => diffusée le

Nous retiendrons que grâce à notre intervention, les règles précédemment imposées aux seuls personnels de production sont désormais formellement applicables à l'ensemble des salariés.

III. EMPLOI

Évolution de l'emploi sur les sites

Effectif au 30/11/2011	GIMONT	TOULOUSE
CADRES	2	312
ETAM	59	553
OUVRIERS	64	169
CDD	5	41
ALTERNANCE (AP & PR)	14	37
TRAVAILLEUR TEMPORAIRE	29	89

} **1062 CDI dont 46 CDD
et 51 ALTERNANCES**

Personnel en détachement longue durée

LDB	6
LLV	5
USA	3
BOMBARDIER (CANADA)	3

Personnel en détachement courte durée

LATECIS	2
AIRBUS TOULOUSE	7
AIRBUS NANTES	1
DASSAULT MERIGNAC	2
DASSAULT BIARRITZ	2
PZL	1

Evolution des effectifs à fin novembre 2011

Direction :

«En novembre 2011, nous avons recruté 2 cadres (Service Juridique et Contrôle de Gestion), 2 techniciens (Service Achats et Contrôle) et 2 contrats en alternance.»

Nombre d'heures effectuées par secteur d'activité

Département	Septembre 2011	Octobre 2011	Novembre 2011	Tendance
Fabrication structure	52194	48782	50358	↗
BO-traçage	1420	1583	1341	↘
Etude structure	34127	31705	33929	↗
Etude électronique	2016	2261	1771	↘
Fabrication électronique	1029	936	919	↘

IV. DEPLACEMENT

Est-il possible d'avoir un forfait pour les déplacements chez nos clients de proximité, sites d'AIRBUS et AEROLIA par exemple comme cela se fait déjà pour les déplacements sur Gimont.

La mise en place de ce forfait faciliterait la rédaction et la vérification des notes de frais.

Est-il possible d'établir ce forfait sur le trajet le plus rapide et non sur le trajet le plus court ?

En effet, avec Via Michelin, le trajet au plus court depuis Périole, impose systématiquement de passer par la ville. Il en résulte, étant donné le trafic très souvent perturbé, une perte de temps très conséquente que l'on peut éviter en passant par la rocade, moyennant quelques kilomètres de plus.

Réponse Direction :

«Nous vous rappelons que, lors des déplacements professionnels, la société prend en charge le delta de kilomètres sur la base du trajet le plus rapide entre domicile-lieu de travail et domicile-lieu de déplacement conformément aux exigences de l'URSSAF (qui peut en cas de contrôle réintégrer dans l'assiette des cotisations tout versement non justifié en le considérant comme un complément de rémunération).

Dans ces conditions, nous ne pouvons pas établir de forfait dès lors que le salarié se déplace au départ de son domicile.

Par contre, nous avons établi des forfaits, toujours dans le respect de la règle définie ci-dessus, au départ de Latécoère Périole pour Gimont (51 Kms), Latelec (15 Kms), Latecis (18 Kms), AéroliA (11 Kms) et l'Aéroport Toulouse Blagnac (12 Kms)»

V. DATES

Pouvez-vous nous donner les dates auxquelles auront lieu :

- Le versement de la prime de fin d'année (si possible avant les vacances) ?
- La remise des médailles du travail ?
- Le repas de fin d'année ?

Réponse Direction :

«Le solde de la prime annuelle sera versé le 21 Décembre 2011, les médailles du travail seront remises le 14 Décembre 2011 et le repas de fin d'année se déroulera le 15 Décembre 2011 pour l'établissement de Périole.»

VI. PARKING 2 ROUES

Envisagez-vous la création d'un parking 2 roues à proximité du bâtiment 40-41 ?

Réponse Direction :

«Nous n'envisageons aucune création de parking 2 roues pour l'année 2012.»

VII. CONGES SPECIAUX

Pourriez-vous nous préciser si des congés spéciaux sont accordés pour les personnes qui se pacsent ?

Réponse Direction :

« Il est accordé :

- 1 jour de congé (à prendre dans le mois qui suit l'évènement) aux salariés qui se pacsent.»

Pourriez-vous nous rappeler les règles concernant le droit aux congés spéciaux « enfant malade » ?

Lorsque les 2 parents sont des salariés Latécoère, ce droit aux congés spéciaux « enfant malade » est il attribué à chacun des parents ?

Réponse Direction :

« Il est accordé :

- 3 jours de congés rémunérés pour enfant(s) malade(s) (dont l'âge est inférieur à 14 ans, cette limite n'étant pas applicable aux enfants handicapés) par année civile quel que soit le nombre d'enfants. Les jours rémunérés pour enfant(s) malade(s) non utilisés durant un ou plusieurs exercices pourront être cumulés jusqu'à concurrence de 9 jours. La durée du crédit de congés rémunérés est portée à 4 jours dans la limite de 12 jours pour un parent isolé. Lorsque les deux parents travaillent dans la Société, ils ne disposent que d'un seul crédit de congés pour enfant (s) malade(s) qui peut être utilisé indistinctement par l'un ou par l'autre des parents »

Considération FO

LA PERSEVERANCE ENFIN RECOMPENSEE

Les **délégués FO** se félicitent **d'être entendus**. Lors des précédentes réunions, il avait été demandé **la rédaction** de diverses notes de service : **c'est chose faite**.

Le syndicat **FO** ne peut qu'être satisfait de **la reprise des embauches**. Plusieurs CDD ont **été transformés** en CDI. Il en **est de même** pour certains intérim **qui rejoignent** l'effectif CDD.

FO a décidé d'intégrer dans la négociation relative à **l'égalité Homme/Femme** une demande d'évolution de ces congés spéciaux de manière à assurer l'alignement entre les dispositions **appliquées** à Latécoère et les dispositions effectives chez Airbus depuis septembre 2010.

Ces mesures portent en particulier sur le **nombre de jours** « enfant malade »

VIII. TENUES DE TRAVAIL

Beaucoup de personnes de l'atelier se plaignent de ne plus rentrer dans leurs TEE SHIRT après plusieurs nettoyages (2 ou 3), le lavage chez ELIS ne doit pas être approprié aux tissus.

Comment est-il possible de remplacer ces vêtements ?

La société ELIS est-elle informée de ce problème ?

Quelles solutions sont envisagées pour pallier à ce problème ?

Réponse Direction :

«Actuellement, nous constatons uniquement trois réclamations. Les salariés vont pouvoir échanger les vêtements concernés en s'adressant au magasin. La société ELIS ayant fait des tests de lavage sur les vêtements nous avons été prévenus que nous pouvions rencontrer ce type de problème. Nous organiserons tout de même une réunion avec ELIS et le fournisseur des vêtements pour leur dire notre mécontentement sur ces points.»

IX. CONGES - 5^{EME} SEMAINE

Avez-vous prévu de rédiger et diffuser une note de service qui définisse les dates et les modalités de prise de congés de fin d'année ?

Réponse Direction :

«Une note de service concernant la fermeture de fin d'année doit être diffusée début de semaine prochaine.»

Certains personnels (jeunes embauchés, apprentis, contrats de professionnalisation, etc.) n'ont pas de droits suffisants pour poser cette semaine en congés payés.

Auront-ils la possibilité de travailler pendant la fermeture de l'Usine ?

Réponse Direction :

«Comme à l'accoutumée, les personnes ne disposant pas de 5 jours de congés pourront positionner des congés payés par anticipation sur les droits 2011/2012.»

Allez-vous solliciter du personnel pendant la période de fermeture ?

Réponse Direction :

«Quelques personnes ont été sollicitées pour travailler pendant la cinquième semaine.»

Si oui, quels sont les moyens de restauration mis en place ?

Réponse Direction :

«Comme chaque année, le restaurant d'entreprise sera fermé durant la 5ème semaine de congés. Le personnel travaillant pendant cette période bénéficiera de la prime panier.»

Au bâtiment 40-41, certaines personnes seraient désireuses de travailler pendant la fermeture. Sur quels chantiers peuvent-ils aller ?

Réponse Direction :

«Ce point relève de la production, elle seule est à même d'affecter les personnes en fonction des besoins.»

Prévoyez-vous des astreintes ?

Réponse Direction :

«Aucune astreinte n'est prévue durant cette période.»

La prochaine réunion des délégués du personnel aura lieu le **19 Janvier 2012**

Ces réunions permettent de solliciter la Direction au sujet de **VOS PREOCCUPATIONS**.

Alors n'hésites pas à **CONTACTER** ton élu de secteur ou les élus DP pour que les points traités en réunions DP soient au plus proche de tes attentes.

***Vos élus FO vous souhaitent, à toutes et à tous, de
Joyeuses Fêtes de fin d'année.***

Tous nos vœux de bonheur, santé et réussite pour 2012